



Unis comme au front
**UNION NATIONALE DES COMBATTANTS
FEDERATION DU BAS-RHIN**

Affiliée à la Fédération U.N.C. - Reconnue d'utilité publique par décret du 20 mai 1920
Casernes Turenne – 42 rue Lauth – 67000 Strasbourg
Téléphone – Fax 03 88 66 06 45 ✉ : uncfede67@gmail.com



LA MÉDAILLE DU DJEBEL U.N.C.

La Médaille du Djebel

L'Union nationale des combattants récompense les membres de l'Association qui ont fait preuve de mérites particuliers ou de services éclatants au sein de l'UNC en vue de son épanouissement en leur décernant une médaille associative, accompagnée d'un diplôme, « la Médaille du Djebel ». Cette Médaille peut également être décernée à des personnalités non – membres de l'Association à l'occasion de services exceptionnels rendus à l'UNC ou à la France. Une telle décision est prise à l'unanimité du conseil d'administration.

La Médaille du Djebel n'est jamais un droit ! Elle témoigne de l'estime portée à un ancien combattant par ses compagnons d'armes, d'où sa très grande valeur symbolique.

Son retrait peut être prononcé par la commission d'honneur et de discipline de l'Association.

Qui attribue la Médaille du Djebel ?

- C'est une commission nationale désignée par le conseil d'administration qui attribue cette distinction. Les décisions sont prises par un vote à la majorité simple. Elles sont sans appel.

Comment se présente la Médaille du Djebel ?



C'est une médaille qui se compose d'une Croix de Malte blanche surmontée d'une couronne de lauriers de bronze, d'argent ou d'or. Au centre de la Médaille une main de fatma bleue et entre les branches de la Médaille, quatre croissants rouges. Le ruban est bleu bordé de rouge

Existe-t-il une seule médaille nationale du Djebel ?

- Il existe une seule médaille mais cinq degrés :
 - La Médaille de Bronze.
 - La Médaille d'Argent dont les palmes sont d'argent et dont le ruban porte une rosette.
 - La Médaille de Vermeil dont les palmes sont d'argent et dont le ruban porte une rosette sur canapé argent.
 - La Médaille d'Or dont les palmes sont dorées et dont le ruban porte une rosette sur canapé or.
 - La Médaille de diamant dont les palmes sont dorées et dont le ruban porte une palme dorée.

Comment est-on proposé pour recevoir la Médaille du Djebel ?

- Un candidat à cette distinction associative ne peut être présenté que par un titulaire de la médaille du Djebel. En outre le demandeur ne peut proposer le postulant à un degré supérieur dans la hiérarchie de la médaille s'il n'est lui - même titulaire de ce degré. Dans le cas contraire, la proposition doit être soumise à la commission d'attribution.

Quels sont les critères pour se voir attribuer la Médaille du Djebel ?

- Sauf cas exceptionnels, les demandes d'attribution sont soumises aux critères suivants :
 - Pour la Médaille de Bronze : 3 ans de présence minimum dans l'association
 - Pour la Médaille d'Argent : 3 ans minimum de Médaille de Bronze
 - Pour la Médaille de Vermeil : 3 ans minimum de Médaille d'Argent
 - Pour la Médaille d'Or : 3 ans minimum de Médaille de Vermeil
 - Pour la Médaille de diamant : 10 ans minimum de Médaille d'Or

Son attribution n'a rien à voir avec le niveau occupé dans la hiérarchie de l'association.

Cette médaille est-elle décernée toute l'année ?

- La commission d'attribution se réunit deux fois par an (mars et octobre) pour délibérer sur les Médailles de Vermeil, d'Or et de diamant. En dehors de ces dates, aucune attribution anticipée ne peut avoir lieu. Toutefois elle peut être attribuée à titre posthume ou à l'occasion d'événements exceptionnels sur décision du conseil d'administration.
- Les autres Médailles sont, quant à elles, attribuées par les commissions départementales suivant des quotas annuels fixés par le conseil d'administration.